

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DASES 182 G Subvention (225 000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer une convention avec l'association Olga Spitzer lui attribuant une subvention d'un montant de 225 000 euros, au titre de 2018, pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention avec l'association Olga Spitzer, dont le siège est au 9, cour des Petites Ecuries (10^e), dans le cadre du fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention du Département de Paris pour l'association Olga Spitzer (SIMPA 10366, N° dossier 2018_07519), 9, cour des Petites Ecuries (10^e), au titre de l'année 2018, est fixée à 225 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 225 000 euros sur la rubrique 421, destination 4213009 chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement du département de Paris de l'année 2018 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO